

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1442

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 183, rue des Chaumes et appartenant aux époux Poulard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'aménagement de la rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 136 mètres carrés cadastrée sous les numéros 185 et 188 de la section AC.

Aux termes du compromis qui a été établi, les époux Poulard, propriétaires de ce terrain, consentiraient à le céder à titre gratuit en application des dispositions du permis de construire n° 69033.92.05 ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69033.92.05 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 - en dépenses, compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes, compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles, compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,